



*N° d'affichage: SEC/2018/07/005*

**COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 20 juillet 2018

Membres en exercice :	<b>27</b>
Membres présents :	<b>16</b>
Suffrages exprimés :	<b>18</b>
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	<b>02</b>

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt juillet, suite à la convocation du treize juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat (conseillers municipaux).

**Absents excusés :** GUILLAUME Alphonse (Procuration à MOUILA Gladys), OPET Ghislaine (Procuration à Madame Odette VALLUET), APPOLINAIRE Lionel (Procuration à Madame GAMIETTE Myonnette), GAMIETTE Julien (Procuration à Monsieur NICOISE Robert), ALIDOR Fritz, FLEMING Félix.

**Sont absents :** GOUBIN Fred, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, (conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance :** MORVAN Phillippe

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
 Deshaies, le .....  
 La Directrice Générale des Services  
**Mylène LACIDES**

Deshaies, le **25 Juillet 2018**  
 P/Le Maire absent  
 Le 2<sup>ème</sup> Adjoint Ffs



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**Décision Modificative N°2018-01- BUDGET EAU**

**Exposé des motifs**

Madame le maire informe l'assemblée qu'à la date du 30 juin 2018, un réajustement des crédits est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'exercice comptable.

Il a été constaté une forte augmentation d'eau sur la période de novembre 2017 à mai 2018 (période touristique) sur les plages de Riflet et de Grande-Anse.



N° d'affichage: SEC / 2018 / 07 / 005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juillet 2018

Afin de ne pas pénaliser la distribution d'eau, il convient de modifier le budget primitif 2018, comme suit :

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>			<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
6061	Eau - Energie	27 798,70	7718	Autres produits exception.
6068	Autres matières et fournitures	-2 000,00		
6135	Locations mobilières	-4 000,00		
617	Etudes et recherches	-4 000,00		
6811	Dotations aux amortissements	1 064,30		
023	Virement à la sect° d'invest.	-15 000,00		
		<b>3 863,00</b>		
<u>Dépenses d'Investissement</u>			<u>Recettes d'Investissement</u>	
21531	Réseaux d'eau	-13 935,70	281531	Amort. Réseaux Eaux
			28031	Amort . Frais Etudes
			021	Virement à la sect° de fonct.
		<b>-13 935,70</b>		

## DISPOSITIF DECISIONNEL

### Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-1 à L2311-3

Vu la délibération n° 18/02/20 du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2018 adoptant le Budget

Primitif Eau

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du mercredi 11 juillet 2018

Considérant la nécessité d'ajuster certaines prévisions budgétaires,

Après avoir délibéré,

**DECIDE à la MAJORITE (2 ABSTENTIONS)**

COMMUNE DE DESHAIES

238 Bd DES POISSONNIERS

97126

TELEPHONE : 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE





N° d'affichage : SEC / 2018/07 / 005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juillet 2018

**Article 1 : D'APPROUVER** la décision Modificative n°2018-01 du Budget Annexe Eau telle que présentée à l'exposé des motifs

**Article 2 : DE DONNER** pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** Madame le Maire et le Comptable Public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 23 Juillet 2018

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Maire D/P/Le Maire Absent  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint Ffs  
Maritza BERNIER